



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2. Adoption de règlement

- 2.1 Règlement numéro 1875 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1549 relatif au stationnement afin d'interdire le stationnement sur un tronçon de la route 132 (Boulevard Bécancour, Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'interdire le stationnement sur un tronçon de la route 132 vis-à-vis la Halte routière du secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

- 3.1 Règlement numéro 1876 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1838 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter la tarification pour la navette fluviale.

C) GESTION DES TALENTS

4. Embauche d'un directeur du génie et des travaux publics – Employé cadre temporaire

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions doit porter exclusivement sur les sujets de cette séance. Elle est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE